



Les
chantiers
de la
justice

DOSSIER DE PRESSE

le 6 octobre 2017



Edouard
Philippe

Premier
ministre

Déclaration
de Politique
Générale,
4 juillet 2017

“

Dans un État de droit rien n'est possible sans une justice forte. Si elle est lente, lointaine ou inégalitaire, ou même seulement trop complexe, la confiance se trouve fragilisée.

[...] Dès 2018 une loi quinquennale de programmation des moyens de la justice sera présentée au Parlement. Cette loi permettra à la garde des Sceaux d'engager un vaste mouvement de dématérialisation, de simplification et de réorganisation. Avoir confiance dans la justice c'est pouvoir y recourir simplement et savoir qu'elle tranchera rapidement, en particulier sur les infractions les plus graves : lutter contre le terrorisme, la grande criminalité, la fraude organisée, les violences et notamment celles faites aux plus fragiles.

Les peines seront renforcées, tandis que d'autres incivilités pourront faire l'objet de contraventions plutôt que de procédures plus lourdes mais trop souvent dépourvues d'effet.

La construction de 15 000 places de prison est un engagement fort du président de la République, il sera tenu. Parce que ne pas pouvoir incarcérer ceux qui doivent l'être est inadmissible. Mais aussi parce qu'il nous faut traiter dignement les détenus. C'est essentiel pour ne pas transformer les prisons en incubateur des violences de demain, mais c'est essentiel pour nous car c'est aussi notre dignité qui est en jeu.

Nous ferons donc ce qui doit être fait sans oublier jamais que la prison n'est pas une fin en soi et qu'il est nécessaire d'utiliser l'ensemble des sanctions prévues par le code pénal. Le recours à l'enfermement ne doit pas traduire une paresse de l'esprit qui s'interdirait de réfléchir au sens de la peine, à la nécessité d'empêcher la récidive, à l'obligation de préparer la réinsertion.

”



Nicole
Belloubet

*Garde
des Sceaux,
ministre
de la Justice*

*Conseil
des ministres,
4 octobre 2017*

“

Les Français attendent beaucoup de la justice. Ils souhaitent qu'elle soit efficace et qu'elle les protège. L'état de nos juridictions et de nos prisons ne répond pas à ces attentes. Une partie de la réponse proviendra de la remise à niveau des moyens de la justice dans le cadre d'une loi de programmation dont le projet de loi de finances pour 2018 constitue une première étape. Mais ces moyens doivent s'accompagner d'une transformation en profondeur sur deux sujets majeurs : l'amélioration du fonctionnement quotidien de la justice et l'efficacité des peines.

Sur ces deux sujets, les réflexions théoriques ont été nombreuses. Mais les réformes, mal ajustées ou trop tardives, n'ont pas permis d'atteindre les objectifs attendus. Les acteurs de la justice sont en attente d'un véritable plan d'action.

Ce plan d'action doit privilégier une approche globale permettant de traiter l'ensemble des enjeux liés à la transformation de la justice. Il doit être élaboré dans des délais rapprochés pour que les réformes nécessaires puissent intervenir rapidement. Dans le même temps, il est nécessaire d'associer les acteurs de terrain sur les différents aspects de cette transformation pour faire remonter toutes leurs initiatives.

”

Pourquoi les chantiers de la justice ?

La justice est une priorité du quinquennat. Le budget 2018 en témoigne : + 3,9% de hausse des crédits en 2018 par rapport à 2017. Cet effort sera soutenu dans le temps, et la loi de programmation pour la justice qui sera présentée en début d'année 2018 confirmera cette progression pour les prochaines années.

Pour autant, l'effort budgétaire, aussi considérable qu'il soit, ne suffira pas à lui seul à restaurer notre justice.

Au-delà des chiffres, la loi de programmation doit servir à lancer les réformes structurelles nécessaires pour rénover le service public de la justice d'ici 2022.

Les « chantiers de la justice » permettront une concertation avec les acteurs de terrain sur ces réformes, afin qu'elles répondent efficacement aux attentes des justiciables et de ceux qui rendent la justice chaque jour.

the *Journal of Applied Behavior Analysis* (JABA) and the *Journal of Experimental and Applied Behavior Analysis* (JEA).

There are a number of reasons why the *Journal of Applied Behavior Analysis* (JABA) and the *Journal of Experimental and Applied Behavior Analysis* (JEA) are important.

First, they are the only two journals in the field of behavior analysis that are peer-reviewed. This means that the articles published in these journals have been evaluated by other experts in the field, ensuring that they are of high quality and contribute to the advancement of the field.

Second, they are the only two journals in the field of behavior analysis that are published by the American Psychological Association (APA). This gives them a high level of credibility and visibility within the field.

Third, they are the only two journals in the field of behavior analysis that are published in English. This makes them accessible to a wide range of researchers and practitioners around the world.

Finally, they are the only two journals in the field of behavior analysis that are published in a format that is easy to read and understand. This makes them an important resource for researchers and practitioners alike.

In conclusion, the *Journal of Applied Behavior Analysis* (JABA) and the *Journal of Experimental and Applied Behavior Analysis* (JEA) are important journals in the field of behavior analysis. They are the only two journals in the field that are peer-reviewed, published by the American Psychological Association (APA), published in English, and published in a format that is easy to read and understand.

Therefore, if you are a researcher or practitioner in the field of behavior analysis, it is important to read and understand the articles published in these journals. This will help you to stay up-to-date on the latest research and to apply this research to your work.

For more information on the *Journal of Applied Behavior Analysis* (JABA) and the *Journal of Experimental and Applied Behavior Analysis* (JEA), please visit the websites of the American Psychological Association (APA) and the Behavior Analysis Society (BAS).

The American Psychological Association (APA) website is located at <http://www.apa.org>. The Behavior Analysis Society (BAS) website is located at <http://www.bas-net.org>.

Thank you for reading this article. I hope it has been helpful to you. If you have any questions or comments, please feel free to contact me at info@behavioranalysis.com.

Dr. John M. Hayes
 Director, Center for Applied Behavior Analysis
 University of North Carolina at Charlotte

Dr. John M. Hayes is a professor of psychology at the University of North Carolina at Charlotte. He is also the director of the Center for Applied Behavior Analysis at the same university. He has published numerous articles and books on behavior analysis and has received several awards for his work.

Dr. Hayes is currently working on a number of projects related to the application of behavior analysis to education and mental health. He is also interested in the development of new assessment and intervention procedures.

Dr. Hayes is a frequent speaker at conferences and workshops on behavior analysis. He is also a member of several professional organizations, including the American Psychological Association (APA) and the Behavior Analysis Society (BAS).

Dr. Hayes is a past president of the Behavior Analysis Society (BAS) and a past president of the American Psychological Association (APA). He is also a past president of the North Carolina Psychological Association (NCPA).

Dr. Hayes is a past president of the North Carolina Psychological Association (NCPA) and a past president of the American Psychological Association (APA). He is also a past president of the Behavior Analysis Society (BAS).

Dr. Hayes is a past president of the Behavior Analysis Society (BAS) and a past president of the American Psychological Association (APA). He is also a past president of the North Carolina Psychological Association (NCPA).

Dr. Hayes is a past president of the North Carolina Psychological Association (NCPA) and a past president of the American Psychological Association (APA). He is also a past president of the Behavior Analysis Society (BAS).

Dr. Hayes is a past president of the Behavior Analysis Society (BAS) and a past president of the American Psychological Association (APA). He is also a past president of the North Carolina Psychological Association (NCPA).

Dr. Hayes is a past president of the North Carolina Psychological Association (NCPA) and a past president of the American Psychological Association (APA). He is also a past president of the Behavior Analysis Society (BAS).

Dr. Hayes is a past president of the Behavior Analysis Society (BAS) and a past president of the American Psychological Association (APA). He is also a past president of the North Carolina Psychological Association (NCPA).

Dr. Hayes is a past president of the North Carolina Psychological Association (NCPA) and a past president of the American Psychological Association (APA). He is also a past president of the Behavior Analysis Society (BAS).

Dr. Hayes is a past president of the Behavior Analysis Society (BAS) and a past president of the American Psychological Association (APA). He is also a past president of the North Carolina Psychological Association (NCPA).

Dr. Hayes is a past president of the North Carolina Psychological Association (NCPA) and a past president of the American Psychological Association (APA). He is also a past president of the Behavior Analysis Society (BAS).

Dr. Hayes is a past president of the Behavior Analysis Society (BAS) and a past president of the American Psychological Association (APA). He is also a past president of the North Carolina Psychological Association (NCPA).

Dr. Hayes is a past president of the North Carolina Psychological Association (NCPA) and a past president of the American Psychological Association (APA). He is also a past president of the Behavior Analysis Society (BAS).

Dr. Hayes is a past president of the Behavior Analysis Society (BAS) and a past president of the American Psychological Association (APA). He is also a past president of the North Carolina Psychological Association (NCPA).

Dr. Hayes is a past president of the North Carolina Psychological Association (NCPA) and a past president of the American Psychological Association (APA). He is also a past president of the Behavior Analysis Society (BAS).

Dr. Hayes is a past president of the Behavior Analysis Society (BAS) and a past president of the American Psychological Association (APA). He is also a past president of the North Carolina Psychological Association (NCPA).

Dr. Hayes is a past president of the North Carolina Psychological Association (NCPA) and a past president of the American Psychological Association (APA). He is also a past president of the Behavior Analysis Society (BAS).

Dr. Hayes is a past president of the Behavior Analysis Society (BAS) and a past president of the American Psychological Association (APA). He is also a past president of the North Carolina Psychological Association (NCPA).

Dr. Hayes is a past president of the North Carolina Psychological Association (NCPA) and a past president of the American Psychological Association (APA). He is also a past president of the Behavior Analysis Society (BAS).

Dr. Hayes is a past president of the Behavior Analysis Society (BAS) and a past president of the American Psychological Association (APA). He is also a past president of the North Carolina Psychological Association (NCPA).

Dr. Hayes is a past president of the North Carolina Psychological Association (NCPA) and a past president of the American Psychological Association (APA). He is also a past president of the Behavior Analysis Society (BAS).

Dr. Hayes is a past president of the Behavior Analysis Society (BAS) and a past president of the American Psychological Association (APA). He is also a past president of the North Carolina Psychological Association (NCPA).

Dr. Hayes is a past president of the North Carolina Psychological Association (NCPA) and a past president of the American Psychological Association (APA). He is also a past president of the Behavior Analysis Society (BAS).

Dr. Hayes is a past president of the Behavior Analysis Society (BAS) and a past president of the American Psychological Association (APA). He is also a past president of the North Carolina Psychological Association (NCPA).

Dr. Hayes is a past president of the North Carolina Psychological Association (NCPA) and a past president of the American Psychological Association (APA). He is also a past president of the Behavior Analysis Society (BAS).

Calendrier



5 et 6 octobre
2017

⋮ Lancement des chantiers
de la justice

15 janvier
2018

⋮ Remise des conclusions
des différents chantiers

1^{er} semestre
2018

⋮ Présentation du projet
de loi de programmation
pour la justice 2018 – 2022
et des projets de loi
de simplification pénale
et civile



1

TRANSFORMATION NUMÉRIQUE

Une consultation numérique sera organisée en lien avec le Secrétariat d'État en charge du Numérique pour faire remonter les attentes et les initiatives innovantes des différents acteurs du monde de la justice. Elle nous permettra de cibler les priorités à atteindre et de les inscrire dans le cadre de la loi de programmation au vu des moyens attribués à la justice dans le cadre du Grand Plan d'Investissement.

“

Le premier chantier est celui de la transformation numérique.

Il n'est pas normal que les justiciables ne puissent pas suivre l'état de leur procédure en ligne. Il n'est pas normal que le traitement des demandes d'aide juridictionnelle prenne tant de temps et mobilise autant de forces de travail dans nos juridictions. Il n'est pas normal que l'on ne puisse pas saisir les juridictions en ligne pour les petits litiges. La justice en France n'a pas amorcé sa transition numérique, elle reste à l'ère de l'infor-

matique. Nous souhaitons arrêter un véritable plan de transformation numérique autour du portail justice.fr. Ce plan de transformation numérique doit partir des besoins des justiciables et des professionnels de la justice. Cette réflexion autour de la numérisation doit être appréhendée de concert avec la réforme de la procédure. Le cœur du procès sera constitué d'un dossier numérique.

”



Référent
DIDIER CASAS

Secrétaire général de Bouygues Télécom
Maître de requêtes au Conseil d'État



Référent
JEAN-FRANÇOIS BEYNEL

Premier président de la Cour d'appel de Grenoble



2

AMÉLIORATION ET SIMPLIFICATION DE LA PROCÉDURE PÉNALE

Une consultation des acteurs de terrain sera menée dans les cours d'appel. Elle permettra de faire émerger des propositions de simplification et d'amélioration de la procédure pénale. Cette consultation impliquera les services de la police nationale et de la gendarmerie. Les barreaux seront également consultés.



3

AMÉLIORATION
ET SIMPLIFICATION
DE LA PROCÉDURE
CIVILE

Un groupe de travail associant magistrats, universitaires et avocats lancera une réflexion nouvelle pour simplifier la procédure de première instance autour de deux grandes procédures : une procédure avec avocat obligatoire pour les affaires complexes et l'autre sans avocat pour les contentieux du quotidien.

“

Le troisième chantier est celui de la simplification de la procédure civile.

Nos règles de procédure doivent s'adapter à l'évolution de la société et au développement du numérique. Il faut simplifier les règles de saisine du juge dans le cadre de la dématérialisation et développer, dans ce cadre, la conciliation et la médiation.

Il faut réfléchir à la pertinence de la distinction entre procédure orale et procédure écrite dans le cadre d'un procès dématérialisé. Il faut s'interroger sur l'exécution des décisions civiles.

”



Référent

NICOLAS MOLFESSIS

Professeur de droit privé à l'université Panthéon Assas
Secrétaire général du club des juristes



Référent

FRÉDÉRIQUE AGOSTINI

Présidente du tribunal de grande instance de Melun



4

ADAPTATION DE
L'ORGANISATION
JUDICIAIRE

Une mission sera chargée de mener une concertation avec l'ensemble des acteurs de la justice et les élus sur l'adaptation de l'organisation judiciaire autour des principes de proximité, d'efficacité et de spécialisation du service public de la justice tout en préservant le maillage actuel.

“

Le quatrième chantier est celui de l'adaptation de l'organisation territoriale de la justice.

Le quatrième chantier est celui de l'adaptation de l'organisation territoriale de la justice. Cette adaptation est induite par la simplification et la numérisation des procédures. Nous devons intégrer ces nouvelles perspectives numériques qui vont changer le rapport des justiciables à la justice mais aussi le fonctionnement en réseau. Cela permettra de maintenir le contentieux du quotidien à proximité du justiciable et de favoriser une meilleure

organisation des services. Nous devons tenir compte de l'organisation territoriale des autres services de l'État notamment en matière pénale. Mais nous devons poser les principes de cette adaptation du service public de la justice tout en conservant le maillage actuel. L'adaptation de notre réseau résultera d'une concertation organisée avec les acteurs de la justice et les élus autour de ces principes.

”

•
•
•
•
•
Référént

DOMINIQUE RAIMBOURG

Avocat

Ancien député, ancien président de la commission des lois



•
•
•
•
•
Référént

PHILIPPE HOUILLON

Avocat, ancien bâtonnier

Ancien député, ancien président de la commission des lois



5

SENS

ET EFFICACITÉ

DES PEINES

Une consultation des acteurs de l'exécution et de l'application des peines sera menée dans le cadre des conférences régionales de l'aménagement des peines. Elle permettra de renforcer le sens et l'efficacité des peines.

“

Le cinquième chantier, c'est celui de l'efficacité des peines car notre système d'aménagement et d'application des peines est devenu trop complexe et qu'il n'atteint pas ces objectifs.

Le principe d'un examen automatique pour aménager les peines de moins de deux ans des personnes non incarcérées est désresponsabilisant pour les juridictions de jugement, peu compréhensible pour les citoyens et crée une charge excessive sur les services d'exécution et d'application des peines. Trop de personnes sont incarcérées en maison d'arrêt pour de courtes

peines d'emprisonnement qui ne permettent pas une véritable prise en charge et pèsent sur la gestion des prisons. On constate également une évolution préoccupante du nombre de personnes prévenues en détention. Il est difficile d'organiser un véritable parcours d'exécution des peines. Nous devons trouver des pistes de réforme avec les acteurs de terrain.

”



Référent
BRUNO COTTE

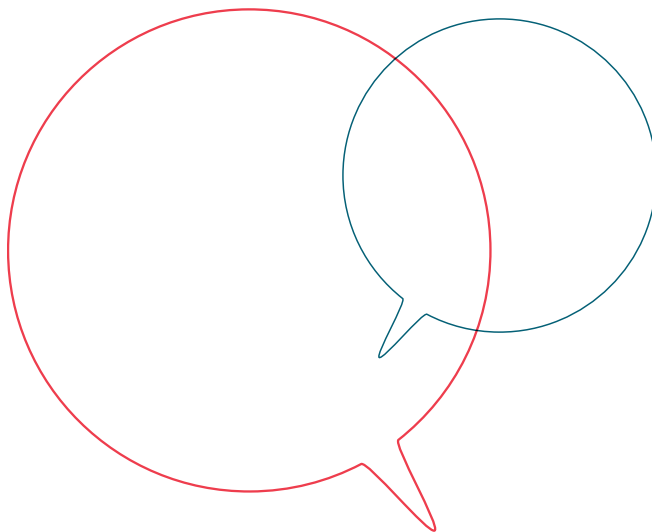
Ancien Président de la chambre criminelle de la Cour de cassation, ancien magistrat à la Cour pénale internationale

Auteur du rapport pour une refonte du droit des peines, décembre 2015



Référent
JULIA MINKOWSKI

Avocate au barreau de Paris
Cofondatrice et présidente du club des femmes pénalistes



Ministère de la Justice
13 place Vendôme
75001 Paris

